

Québec, le 9 mars 2026

Madame Marie-Ève Lacroix
Conseillère en développement industriel
Direction de la métallurgie et des produits industriels
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
marie-eve.lacroix@economie.gouv.qc.ca

**Objet : Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux
énergétiques General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield – Questions
complémentaires – DQ7**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **11 mars à 10h00** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p. j.

**Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques
General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield – Questions complémentaires –
DQ7**

1. Pouvez-vous donner la date de l'acquisition du site du projet par le gouvernement québécois et en expliquer le contexte?
2. Les décrets 1393-2001 et 1145-2024, qui encadrent notamment les responsabilités du propriétaire et du locataire du site du projet, ne mentionnent pas la compagnie General Dynamics. Dans ce contexte, comment les responsabilités de l'initiateur à titre de locataire du site sont-elles encadrées?
3. En mai 2025, la ministre Christine Fréchette a fait la déclaration suivante : « La défense fait maintenant partie de mes trois priorités ». Dans un contexte où la province souhaite prioriser les activités du secteur de la défense, existe-t-il des mécanismes de partage de l'information ou des responsabilités entre le fédéral et le Québec à cet égard? Veuillez élaborer.